

Image not found or type unknown



Vente maison familiale et refus d'une soeur

Par **lolopat**, le **08/12/2014** à **01:28**

Bonjour,

Ma grand-mère est décédée il y a 18 mois et mon grand-père il y a 35 ans ! Ma mère et ses deux soeurs sont d'accord pour vendre la maison ! Un expert est passé et la maison a été estimée à 80 000 euros ! Un acheteur a eu un coup de coeur et a proposé 90 000 euros ! La vente aurait pu se faire mais ma tante exige de récupérer 60000 euros de cette vente, ce qui laisserait 15 000 euros à ma mère et ma marraine ! Ces dernières ne sont pas d'accord pour lui laisser une telle part ! Quels sont les recours possibles pour permettre la vente et une répartition équitable des parts ?

Merci pour vos réponses

Lolopat

Par **Lag0**, le **08/12/2014** à **07:45**

Bonjour,

La répartition du produit de la vente se fait, dans un premier temps, au prorata des parts de propriété.

Ensuite un des propriétaires indivises peut revendiquer une récompense supplémentaire s'il a, par exemple, réaliser à lui seul l'entretien du bien pendant longtemps. Mais il doit en apporter la preuve et chiffrer sa revendication.

Dans le cas présent, pourquoi une des soeur revendique t-elle à elle seule 2/3 du produit de la vente ?

Par **lolopat**, le **08/12/2014** à **10:15**

Bonjour,

Ma tante revendique une part plus importante juste par appât du gain ! Elle a uniquement réclamé des choses de valeurs, comme les alliances en or ou un service en cristal ! Ce sont mes parents qui se sont occupés de ma grand-mère car ils habitent la maison d'à côté (entretien de la maison, des extérieurs, courses, etc !) ma grand-mère vivait depuis une quinzaine d'années en maison de retraite et la maison, faute d'accord entre les soeurs est restée inoccupée ! Ma tante, quand à elle réside à la frontière suisse depuis presque 30 ans et ne revoyait qu'occasionnellement sa mère !